Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20261116-3295B-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-210

Objet :

Marché de travaux d'alimentation en eau potable - réhabilitation du réservoir Le Souchon - Thizy les Bourgs
Avenant n°1
Avec le groupement TEOS/I2E

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2026-093 du Comité Syndical du 21 octobre 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics, des accords-cadres et les délégations de service public, quels que soit quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant le marché passé avec le groupement TEOS / I2E, pour un montant de 261 059.30 € HT, notifié le 11 juillet 2025 ;

Considération la nécessité de prolonger la durée initiale du marché au 31 décembre 2026 ;

Considérant que des forfaits n'ont pas été mis en œuvre et que d'autres sont nécessaires ;

Considérant que ces modifications induisent la création de prix nouveaux et entraînent une réduction de - 559.30 € HT (soit - 0.21 %), portant le nouveau montant du marché à 260 500.00 € HT ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'alimentation en eau potable – réhabilitation du réservoir Le Souchon – Thizy les Bourgs avec le groupement TEOS/I2E ;

2°) de préciser que l'avenant n°1 d'un montant de – 559.30 € HT porte le nouveau montant du marché à 260 500.00 € HT et de prolonger la durée du marché au 31 décembre 2026 ;

4°) de préciser que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.



Roanne, le 16 novembre 2026 Le Président

MARCHES PUBLICS

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

ROANNAISE DE L'EAU
SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU
63, RUE JEAN JAURES – CS 30215
42 313 ROANNE

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT TEOS / I2E
REPRESENTE PAR TEOS (MANDATAIRE)
ESPACE ATLANTIC – 20 AVENUE GUSTAVE EIFFEL
22630 GELLAINVILLE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

ALIMENTATION COLLECTIVE EN EAU POTABLE
REHABILITATION DU RESERVOIR DU SOUCHON
COMMUNE DE THIZY LES BOURGS

- Date de la notification du marché public :

11 juillet 2025

- Montant initial du marché public :

Montant HT :	261 059,30 €
Montant TVA à 20% :	52 211,86 €
Montant TTC :	313 271,16 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Les modifications introduites par le présent avenant n°1 concernent :

- Des plus-values :
  - Location d'un groupe électrogène, y compris cuve de stockage ainsi que les consommations de carburant : 13 787,20 € HT le forfait intégré au prix nouveau 1-3
  - Réparations de surface du radier de la cuve de gauche, avec création d'un puisard de vidange : 3 000,00 € HT le forfait intégré au prix nouveau 2-5-4
  - Fourniture et pose des 2 escaliers d'accès au sous-sol et aux cuves : 5 404,00 € HT le forfait intégré au prix nouveau 3-2-4
  - Fourniture et pose d'un châssis de ventilation en façade : 1 378,80 € HT le forfait intégré au prix nouveau 3-2-5
  - Fourniture et pose d'une manchette fonte DN200mm pour le raccordement à l'extérieur : 1 001,00 € HT le forfait intégré au prix nouveau 3-3-4

  Soit un total de + 24 571,00 € HT.
- Des moins-values :
  - Suppression de l'article 2-2-3 « Carottages des nouvelles aérations hautes à créer » à - 356,10 € HT
  - Suppression de l'article 2-5-2 « Réalisation d'un nouveau radier avec reprise de pente à 1% et création d'un puisard 40x40 pour les 2 cuves » à -13 656,70 € HT
  - Suppression de l'article 3-1-2 « Création de ventilations hautes sur la toiture terrasse » à - 1 396,45 € HT
  - Suppression de l'article 3-1-3 « Mise en place de garde-corps sur la toiture terrasse et sur les murets de soutènement » à - 5 054,25 € HT
  - Suppression de l'installation de l'échelle d'accès au niveau N-1 de l'article 3-2-1 « Mise en place d'une plateforme en caillebotis et de garde-corps au niveau N0, installation d'un portillon au niveau N0 avec échelle pour accès au niveau N-1 » estimé à - 1 000,00 € HT
  - Suppression de l'article 3-4-1 « Renouvellement de la porte d'entrée de l'ouvrage y compris barre anti-panique et réfection du génie-civil pour adaptation à l'encadrement existant » à 3 666,80 € HT

  Soit un total de - 25 130,30 € HT.

	Réduction de prix	Prix nouveaux	Total
Réservoir de Sainte Colombe :	- 25 130.30 € HT	+24 571.00 € HT	- 559.30 € HT
		Montant total Avenant n°1	- **559.30 € HT**

Incidences financières introduites par le présent avenant :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant : **- 559,30 € HT**

Les modifications ci-avant du projet génèrent une diminution de **- 0,21 %** du montant du marché.

Montant du marché après avenant n°1 :

Montant HT :	260 500,00 €
Montant TVA à 20% :	52 100,00 €
Montant TTC :	312 600,00 €

Dont la répartition entre cotraitants est la suivante :

Répartition entre cotraitants	TEOS	I2E
Montant HT :	181 312.20 €	79 187.80 €
Montant TVA à 20% :	36 262.44 €	15 837.56 €
Montant TTC :	217 574.64 €	95 025.36 €

Incidences sur les délais, introduites par le présent avenant :

Cet avenant prolonge le délai d'exécution du marché **jusqu'au 31 décembre 2026.**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
José MORILEAU **Président de TEOS**		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 18/09/2026.